

A : Assistantes Thales Services Numériques SAS
Copie : Responsables Ressources Humaines

Revalorisation annuelle des indemnités d'astreinte

Année 2023

Les indemnités relatives aux astreintes sont réévaluées, selon le barème suivant, à compter du 1^{er} mars 2023 :

Module d'astreinte		Revalorisation 2023
1	Hebdomadaire 24 h	594,05 €
	Supplément jour férié	43,82 €
2	Hebdomadaire nuit	512 €
	Supplément jour férié	3,69 €
3	Week-end	280,81€
	Supplément samedi férié	13,05 €
4	Nuit (jour ouvrable)	57,82 €
	Nuit & dimanche (jour férié)	61,48 €
5	Jour normalement travaillé	16,43 €
6	24 h - Jour normalement travaillé	74,24 €
7	24 h – Jour normalement non travaillé	105,00 €
	24 h – dimanche et jour férié	118,04 €
Dérangement hors astreinte		40,40 €
Dérangement hors astreinte Nuit / dimanche / jour férié		50,48 €

La Direction des Ressources Humaines
 Thales Services Numériques SAS